Image not found or type unknown

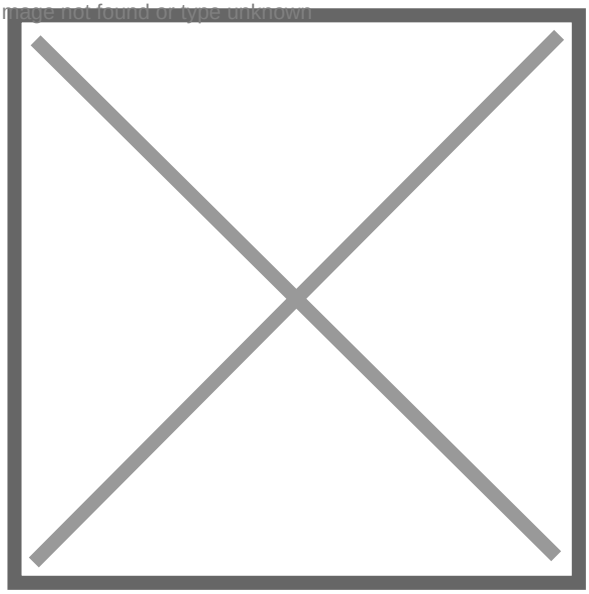

Comment échapper aux fouilles au corps douloureuses

Par **eozen**, le **14/12/2015** à **10:56**

Bonjour,

J'ai trois convocations judiciaires pénales cette semaine.
Auparavant, les policiers judiciaires m'ont déjà infligés des douleurs physiques aggravées supérieures aux 7/7° de l'échelle judiciaire des souffrances.
Il semblerait que depuis l'état d'urgence, les contrôles se soient renforcés dans les services pénitentiaires, tribunaux, et commissariats jusqu'aux fouilles au corps, sinon anales.
Si en général, lors de tels contrôles, dans les aéroports notamment, j'arrive à expliquer mes handicaps, même à l'étranger, et à y échapper, par contre, le parquet français a toujours refusé de prendre en compte quelque handicap que ce soit, contrairement aux tribunaux pénaux.
Je vous remercie donc de me préciser comment échapper à de tels contrôles qui outre sans doute de nouvelles douleurs physiques aggravées supérieures aux 7/7° de l'échelle judiciaire des souffrances ne pourront que provoquer un nouveau cassage de mon épaule pour pouvoir lever mon bras droit.

Cdlmt.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2015** à **12:50**

Bonjour,

Vous ne pouvez que vous plier aux règles édictées par les lois françaises, c'est tout.

Par **eozen**, le **14/12/2015** à **13:02**

Bonjour,

Et donc me laisser casser une nouvelle fois mon épaule droite alors que les lois françaises l'interdisent!!!??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés